

Robert LECOUC

Député de l'Hérault

Lodève, le 13 août 2009

Ref : RL/BB - 09.08.447

Monsieur Nicolas BRUNNER
Président
Chambre régionale des comptes de
Languedoc-Roussillon
500 avenue des Etats du Languedoc
34064 MONTPELLIER Cedex 2

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec intérêt du rapport définitif de la Chambre régionale des comptes de Languedoc-Roussillon qui a examiné les comptes concernant la gestion de la commune de Lodève pour les exercices 2005 et suivants.

Mon premier constat et ma satisfaction résident dans le fait que cet examen donne quitus à la gestion, dont j'ai eu à assumer la responsabilité jusqu'à la fin 2007, en ne constatant aucun écart quant au train de vie de la commune. L'honnêteté scrupuleuse qui m'a toujours poussé à ne pas utiliser les fonds publics pour des dépenses de représentation excessives des élus est constatée par votre examen attentif de tous les postes budgétaires. Pas de déplacements, pas de frais de mission, pas de frais de bouche qui généralement, après qu'ils aient été relevés, participent à la mauvaise image des élus et à la perte de confiance du citoyen qui veut des élus qui servent et pas des élus qui se servent. Cette satisfaction, je souhaite la partager avec mes anciens collègues qui ont œuvré généreusement au profit de l'intérêt public Lodévois mais aussi avec la grande majorité des élus de France.

Mon deuxième constat concerne l'analyse financière qui révèle une fois de plus (les comptes avaient déjà été examinés jusqu'en 2004) que les équilibres fondamentaux ont été satisfaits. Et cela malgré la complexité de la situation socio-économique de Lodève, ville structurellement pauvre qui doit satisfaire beaucoup de besoins pour maintenir sa cohésion, et malgré l'hostilité affichée des institutions régionale et départementale qui n'ont pas voulu, par dessein politique, créer les relations favorables envers une ville-centre qui méritait et nécessitait une juste et équitable solidarité institutionnelle. En effet, malgré ce contexte hostile, Lodève a remboursé ses emprunts avec ses ressources propres, et a réussi à dégager une épargne brute pour créer de l'autofinancement.

1.

Le rapport de la trésorerie générale affine l'analyse de la chambre régionale des comptes en comparant l'endettement et la charge financière de Lodève en 2007 aux communes de la même strate d'habitants pour la région Languedoc-Roussillon : l'endettement à Lodève : 1058 € par habitant contre 1303 € au niveau régional ; les charges financières à Lodève : 47€ par habitant contre 51€ au niveau régional. Enfin il est utile de noter l'important ratio des charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement qui est nettement inférieur à la moyenne régionale (45.2% à Lodève contre 52.8% au niveau régional).

Certes il est nécessaire de reconstituer un autofinancement plus conséquent mais c'est aujourd'hui dans le domaine du réalisable par la mise en place d'une politique prudentielle, notamment dans le domaine culturel et grâce à une volonté affichée de mieux aider la commune de la part de la Région et du Département. Sur la seule politique culturelle, la nouvelle municipalité a vu les subventions multipliées par 2. Permettez moi de relever à ce propos que cette démarche bafoue les règles de la démocratie et de la République. Le transfert de nombreuses compétences vers la communauté de communes fusionnée est également un facteur favorable pour la maîtrise des finances publiques.

Toujours sur la partie de la situation financière, je constate que les comptes 2008 n'ont pas fait l'objet d'une analyse détaillée par la Chambre, alors même que la notation de la ville par la trésorerie générale s'effondre : le score du réseau d'alerte passe de 29,09 en 2007 à 18 en 2008. Cette situation imputable au premier exercice de la responsabilité de la nouvelle municipalité est pourtant excessivement préoccupante au regard du contexte beaucoup plus favorable évoqué dans le précédent paragraphe.

Enfin pour terminer sur la partie financière, je souhaite apporter les précisions suivantes sur la reprise que vous faites dans votre rapport des propos de madame le Maire qui évoque des dépenses non mandatées pour le service départemental d'incendie et de secours. La redevance au SDIS a toujours été mandatée malgré un contentieux qui durait depuis longtemps, la ville contestant l'intégration dans cette redevance du remboursement de l'emprunt de la caserne qui doit être payé indépendamment et conformément au tableau d'amortissement. Par contre pour 2008 il est vrai que dans le budget primitif de cette même année, cette redevance n'était pas prévue puisque la compétence incendie avait été transférée à la communauté de communes. Le refus de ce transfert par la sous-préfecture n'entraîne aucune conséquence sur les finances puisque la mairie qui a du assumer cette redevance en 2008 a été compensée au centime près par l'attribution de compensation versée par la communauté de communes à la ville.

Pour les dépenses irrécouvrables, je rappelle qu'elles sont de la responsabilité du percepteur ou bien de la mairie si cette dernière ne souhaite pas y donner suite en les déclarant irrécouvrables.

Au-delà du chapitre essentiel relatif à la situation financière, je n'ai aucun commentaire supplémentaire à faire et je considère sur ces aspects traités par votre rapport qu'il sera utile pour les services municipaux de parfaire les procédures administratives en veillant à respecter l'intérêt supérieur qui, dans une ville comme Lodève, me semble être : gérer honnêtement et efficacement en respectant la législation et la réglementation tout en préservant l'intérêt public et général ainsi que l'intérêt du contribuable lodévois.

2.

En conclusion, ayant exercé la responsabilité de maire pendant deux mandats à Lodève, je souhaite profiter de ce nécessaire exercice du contrôle des collectivités locales dont vous assumez la responsabilité pour humaniser les chiffres en resituant Lodève dans son contexte :

L'analyse des comptes de la Ville de Lodève ne peut que révéler, s'il en était besoin, la complexité de la sous-préfecture héraultaise.

L'ancienne municipalité que j'ai eu l'honneur de présider a géré et administré une ville qui s'inscrit dans un très lourd contexte socio-économique.

Si la géographie a permis à Lodève d'exister, l'histoire ne l'a pas épargnée.

Bâtie à la rencontre de la montagne et de la plaine, au bord de la rivière, elle est installée au cœur des vallées qui n'ont jamais exprimé la richesse.

Le territoire qu'elle a toujours servi par ses équipements ne s'est pas révélé porteur d'attractivité naturelle dans un 20^{ème} siècle où les mutations ont repositionné les dynamiques démographique et économique. La très faible zone de chalandise du territoire rural qui l'entoure n'a pas été le facteur de « dynamique » qui a bénéficié à d'autres bourgs centres.

Les deux graves crises économiques qui l'ont frappée (le textile dans la toute première moitié du 20^{ème} siècle avec les dernières fermetures en 2003 –« les moulinsages du Lodévois » – et la mine dont l'exploitation a cessé à la fin du 20^{ème} siècle) ont créé des dépressions démographiques et ont fragilisé la ville qui risquait la paupérisation et l'effondrement.

On ne sort pas d'une telle situation aisément, rapidement et sans les justes et équitables solidarités envers une ville qui a servi la Nation tout en continuant à servir son territoire. Cette dernière caractéristique de Lodève installée au cœur de pittoresques villages sans équipement ni service, doit être considérée lorsque l'on établit des comparaisons de ratios.

Une évidence est incontournable : Lodève est structurellement pauvre et doit satisfaire beaucoup de besoins pour maintenir sa cohésion.

Face à ce constat que tout sociologue ou économiste était obligé de faire, le responsable politique devait réagir. L'économie ne se décrétant pas, il fallait créer les conditions d'accueil et d'accompagnement pour un territoire durement marqué. Aussi, c'est sur le socle patrimonial que l'Histoire avait légué que nous avons décidé de redonner l'espoir et la fierté en mettant en œuvre une politique culturelle atypique voire anormale pour une cité de la dimension de Lodève sans oublier les autres secteurs de la vie municipale. Ce pari s'est fondé sur la recherche de la qualité avec l'expertise des professionnels. Ce pari a été gagné : Lodève a restauré son image et a redonné fierté à ses habitants.

3.

La culture a joué son rôle au service de l'économie et au service de la cohésion sociale dans une ville très fragile où cohabitent de nombreuses communautés riches de leur diversité.

Tout ce travail a été réalisé dans un contexte de ville dont la pauvreté a été accentuée sciemment par les collectivités régionale et départementale. Malgré cette adversité et cette hostilité, nous avons la fierté d'avoir toujours clôturé les exercices en remboursant les emprunts grâce aux ressources propres de la ville et en dégagant une épargne brute.

Ces dernières années, Lodève a su redresser la barre pour éviter le découragement et l'abandon, et certes s'il y a encore beaucoup de travail à réaliser, les conditions du dynamisme sont rassemblées :

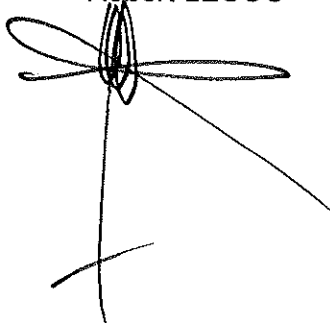
- *la politique culturelle a redonné fierté et attractivité,*
- *la réutilisation de l'ancien site industriel de COGEMA a été rendue possible et le Technoparc du Lodévois a été créé pour accueillir des entreprises,*
- *la rénovation du logement social en supprimant les cités ghettos et fantômes a été réussie,*
- *le raccordement à l'autoroute A75 en requalifiant l'entrée sud de Lodève est engagé,*
- *l'embellissement de la ville grâce aux aménagements urbains est appréciable,*
- *l'entretien et le développement des équipements scolaires, culturels, sportifs et sociaux de qualité sont assurés,*
- *la cohésion sociale de l'ensemble des communautés a été renforcée,*
- *la lutte contre la délinquance a porté ses fruits,*
- *la lutte pour le maintien et le renforcement des services publics a été une œuvre et un combat incessants qui a porté ses fruits : le sauvetage de l'escadron de gendarmerie mobile qui devait partir sur Montpellier, la création de la maison de l'emploi, le renforcement du lycée de Lodève avec la création de nouvelles sections et la modification de la carte scolaire, la création de la Maison de la Justice et du Droit en compensation de la suppression du Tribunal d'instance et encore récemment la pérennisation de la sous-préfecture de Lodève qui voit son arrondissement passer de 5 à 8 cantons.*
- ...

La labellisation de Lodève « Ville d'Art et d'Histoire » et le patronage de l'UNESCO pour le festival des « Voix de la Méditerranée » sont des reconnaissances exceptionnelles pour une ville de la taille de Lodève.

Voilà Monsieur le Président les précisions que j'ai souhaité apporter par ma réponse à votre analyse et que je souhaite voir annexée à votre rapport d'observations définitif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Robert LECOUC



CABINET PARLEMENTAIRE
1 bd du Général Leclerc 34700 LODEVE
tél 04 67 88 61 21 fax 04 67 44 33 05
Mél permanence.lecou@wanadoo.fr

RODI – commune de Lodève – réponse